

**INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE**  
**MISSION PRÉÉLÉMENTAIRE**  
**Fiche de poste pour le département de l'Yonne**

**Objectif principal**

Renforcement du pilotage et de l'efficacité de l'école maternelle au service des apprentissages des élèves.

**Déclinaison du poste**

L'inspecteur nommé sur la mission préélémentaire aura à développer, sous la responsabilité de l'Inspecteur d'Académie, les champs de compétences suivants :

**dans le domaine de l'évaluation, l'IEN préélémentaire...**

- mettra en place un observatoire des pratiques pédagogiques
- construira et mettra en œuvre des démarches d'évaluation du fonctionnement des écoles maternelles dans une approche systémique
- accompagnera et évaluera les dispositifs innovants
- accompagnera et évaluera les projets d'école et les projets artistiques et culturels des écoles maternelles (classes à PAC)
- sera chargé d'une mission d'inspection auprès des enseignants d'école maternelle des circonscriptions Auxerre 2/ASH, Auxerre 4/IEN-A avec une extension en zone d'éducation prioritaire sur la circonscription de Joigny-centre-Yonne (circonscription la plus chargée en nombre d'enseignants). Cette mission comportera entre 60 et 80 enseignants
- suivra, en liaison avec l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la scolarisation des élèves handicapés, la scolarisation en école maternelle des élèves en situation de handicap
- sera chargé de rénover le protocole d'inspection préélémentaire dans la lignée de celui de l'école élémentaire effectué cette année.

**dans le domaine de l'animation et de l'impulsion, l'IEN préélémentaire...**

- élaborera et mettra en œuvre le plan d'animation pédagogique départemental dédié aux enseignants du niveau préélémentaire
- travaillera avec l'équipe des conseillers pédagogiques départementaux et les conseillers pédagogiques de circonscription afin de décliner pour ce niveau d'enseignement la politique départementale, académique et nationale
- construira des outils d'aide à la pratique professionnelle des enseignants à l'école maternelle
- conduira les groupes de travail et de réflexion nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'enseignement préélémentaire
- assurera la promotion et la communication des travaux et dispositifs innovants.

**dans le domaine de la formation, l'IEN préélémentaire...**

- élaborera et mettra en œuvre le plan académique de formation continue dans le département en lien avec l'IEN/A, les IEN de circonscription et les conseillers pédagogiques
- évaluera les dispositifs de formation continue mis en œuvre.

**dans le domaine de l'expertise, l'IEN préélémentaire...**

- développera et renforcera le partenariat avec les collectivités locales dans le cadre de la politique de la Petite enfance et de la scolarisation préélémentaire (communes, communautés de communes, conseil général – PMI, CODAGE) ; avec les associations de promotion de l'école maternelle, les associations de parents d'élèves
- accompagnera les élus et acteurs de l'école pour les programmes de rénovation ou de construction d'écoles et de classes maternelles
- en interface avec l'Inspecteur d'Académie et les élus, en liaison avec les inspecteurs de circonscription, accompagnera et sera force de proposition pour l'évolution du réseau des écoles, rurales ou urbaines.

**Le poste sera implanté à l'Inspection académique de l'Yonne à Auxerre, le secrétariat en sera assuré au sein d'un pôle IEN/A IEN préélémentaire. Son installation ne s'accompagne pas de la création d'une nouvelle circonscription. Cependant, l'inspecteur de l'Éducation nationale recruté sur ce poste conserve ses droits aux indemnités servies aux IEN de circonscription.**